Visite d'un site Natura 2000 en gestion agricole le 30 septembre 2026

Synthèse des échanges avec 1 visiteur

La visite du site Natura 2000 est effectuée par Yannis SAOUDI-MEAR, chargé de mission Natura 2000 à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en présence d'une personne.

Le site visité à la Trinité de Réville est une prairie humide de fond de vallée incluse dans le site Natura 2000 Risle, Guiel, Charentonne qui couvre 4 700 hectares sur les départements de l'Eure et de l'Orne et désigné au titre de la Directive Habitat. Le classement est lié aux habitats, tels que la mégaphorbiaie, et aux espèces d'intérêt communautaire comme l'agrion de mercure, l'écrevisse à pattes blanches, … . L'objectif de ce classement est de mettre en œuvre des mesures pour la conservation de ces habitats et espèces, tout en préservant l'activité économique agricole et forestière.

La mission principale est donc d'échanger avec les agriculteurs, les propriétaires de parcelles, les communes… pour leur proposer d'adhérer volontairement à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour les agriculteurs, et à des chartes ou des contrats pour les autres propriétaires privés.

Discussions, questions au cours des visites :

Questions /Observations	Réponses/ Discussions
Comment ça se passe pour la gestion agricole ? Est-ce une convention ?	Il s'agit d'un contrat qui rentre dans le cadre des aides européennes avec les MAEC et la Politique Agricole Commune. Ces indemnités compensent les pertes engendrées par les contraintes de ces sites et des mesures de protection des espèces et habitats mise en place.
L'agriculteur est propriétaire ou locataire ?	Sur ce secteur l'agriculteur est locataire, agriculteur en polyculture-élevage. Sur cette parcelle, il n'y a pas de pâturage mais de la fauche.
Quand l'agriculteur est conventionné est-ce qu'il y a un cahier des charges ?	L'engagement en MAEC se fait sous forme d'un contrat agricole définit entre l'agriculteur et le chargé de mission. L'agriculteur s'engage volontairement sur une mesure agro-environnementale (parmi la dizaine proposée) en fonction de ses pratiques agricoles. Le cahier des charges doit être respecté pour une durée de 5 ans à travers un plan de gestion élaborer par la structure animatrice du site Natura 2000.
Les impacts de la gestion agricole sont-ils mesurables ?	Il est difficile de qualifier l'impact des MAEC sur l'état de la ressource en eau, mais on peut quantifier et qualifier son impact sur le bon état de conservation de certains habitats et (parfois) espèces d'intérêts communautaires.
Problème des drainages sur les plateaux	Le site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » est en agriculture extensif pour la majorité de sa surface. Le problème de pollution diffuse des rivières provient surtout du ruissellement des intrants issu des plateaux de grandes cultures.
Sur quelles obligations l'agriculteur s'est-il engagé ? Dans quel objectif ?	L'agriculteur a souscrit à une mesure de retard d'utilisation de fauche avec interdiction d'utilisation de fertilisation et de produits phytosanitaires. L'objectif est de permettre aux espèces végétales et animales

	inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leurs cycles reproductifs. L'agriculteur reçoit ainsi une indemnité financière plus élevé en souscrivant à cette mesure parmi les plus restrictives proposées.
Qu'est-ce que Natura 2000 peut faire pour régler les problèmes liés à l'agriculture intensif ?	Natura 2000 propose aux agriculteurs engagés en MAEC des formations gratuites, visant à les sensibiliser aux enjeux environnementaux et à leur faire découvrir de nouvelles solutions agronomiques sur des thématiques variées. L'intérêt de cette démarche est de proposer des formations adaptées aux profils des exploitants du territoire, dont une majorité sont des polyculteurs-éleveurs, associant élevage de fond de vallée et grandes cultures sur les plateaux.
Est-ce que Natura 2000, cela fonctionne réellement ?	Le fonctionnement de Natura 2000, fondé sur le volontariat et la concertation, contribue à une perception globalement positive du dispositif auprès des habitants et des agriculteurs. Son action reste toutefois limitée au périmètre du site. Avec près de 65 % des agriculteurs et plus de 70 % de la surface agricole utile (SAU) engagés dans les MAEC, le dispositif témoigne d'une forte mobilisation agricole en faveur de pratiques conciliant activité économique et préservation de la biodiversité.